et des collèges, car sa mission consiste non pas à se substituer aux parents à qui il appartient avant tout de procurer à leurs enfants l'éducation qui leur est nécessaire, mais à leur fournir les moyens de remplir leur devoir sur ce point. Il doit donc laisser le plus d'initiative possible à la liberté individuelle, et subventionner les établissements libres ou privés plutôt que d'en fonder lui-même.

Mais, ce qui lui est interdit surtout, et ce qu'il ne pourrait faire sans se rendre coupable d'une vraie tyrannie, ce serait de méconnaître les droits des parents, et de prétendre imposer aux familles ses écoles, ses maîtres, sa méthode et ses livres d'enseignement.

60 Certains libéraux politiques ne prétendent-ils pas que l'on ne devrait donner dans les écoles publiques aucun enscignement religieux?

Oui, certains libéraux politiques prétendent que l'on ne devrait donner dans les écoles publiques aucun enseignement religieux. C'est là encore une application de leur faux principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Et c'est pourquoi on a de nos jours, établi ou essayé d'établir dans divers pays, des écoles publiques d'où est banni absolument tout enseignement des vérités de la religion.

i, des

faite

lui a

nents

a fin

itime-

es, ses

lesse-

indé-

ssible

si son

ducade la ieuse, es de civile,

ne un rêt de devoir

ssion à lléges ?

olir sa liques